

RAPPORT DE CONTRÔLE DE CONCESSION ELECTRICITE 2023-2024

RAPPORT PRESENTE EN CCSPL LE 29 AOUT 2025
ET EN COMITE SYNDICAL LE 16 SEPTEMBRE 2025



Lancement du 1er projet d'Autoconsommation Collective - Neuf Berquin (Avril 2024)

 territoire
d'énergie
FLANDRE

SOMMAIRE

- 1 ÉDITO
- 2 PRÉSENTATION ET MISSIONS DU TE FLANDRE
- 3 LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ EN FLANDRE AU 31/12/2024
- 4 L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ
- 5 QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ
- 6 CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE
- 7 PATRIMOINE ET TRAVAUX
- 8 LES USAGERS DE LA CONCESSION
- 9 TRAVAUX D'EFFACEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX (ARTICLE 8)
- 10 LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
- 11 ÉLÉMENTS FINANCIERS
- 12 LE SDIRVE ET LE PROJET RIR A VOLCKERINCKHOVE
- 13 14 FAITS MARQUANTS





ÉDITO

Le Territoire d'Énergie Flandre est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité sur le territoire de la Flandre. À ce titre, il assure le contrôle des activités des concessionnaires en charge de l'exploitation des réseaux électriques, à savoir ENEDIS, ainsi que de celui chargé de la fourniture au tarif réglementé de vente, EDF.

La mission du Territoire d'Énergie Flandre est d'assurer le bon fonctionnement du service public de la distribution d'électricité, tout en veillant à son amélioration continue. Cette mission s'inscrit dans une volonté constante de répondre aux attentes des habitants et professionnels desservis par le concessionnaire.

Engagé dans la modernisation du territoire, le TE Flandre poursuit activement ses actions en matière d'effacement et d'enfouissement des réseaux aériens, de sécurisation des lignes existantes en concertation avec ENEDIS, ainsi que dans le développement d'infrastructures locales de production et de stockage d'électricité.

Le projet RIR (Réseau d'îlotage rural) à Volckerinckhove, initié ces quatre dernières années, illustre cette dynamique, tout comme le déploiement progressif des bornes IRVE sur l'ensemble du territoire.

La réussite de ces projets repose sur le maintien de relations solides et constructives entre l'autorité concédante et ses concessionnaires. Le Territoire d'Énergie Flandre réaffirme ainsi son engagement à œuvrer dans un esprit de partenariat, au service du territoire et de ses habitants.

Michel DECOOL,
Président du TE Flandre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Decool', written over a white background.

PRÉSENTATION ET MISSION DU TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

Le TE FLANDRE (anciennement SIECF Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre), a été créé en 1966 (par arrêté préfectoral du 24 juin 1966). Il est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité depuis sa création.

Le TE FLANDRE est constitué de 98 communes adhérentes, représentant 199 706 habitants, au 31 décembre 2024.

Les 4 communes du Pas de Calais n'entrent pas dans la concession de distribution publique de d'électricité du TE FLANDRE. La concession d'électricité représente 182 477 habitants au 31 décembre 2024.

Le TE Flandre a signé avec ENEDIS et EDF un nouveau contrat de concession le 21 novembre 2018 avec effet au 1er janvier 2019.

En décembre 2024, le TE Flandre a signé avec ENEDIS et EDF un avenant relatif à la modification de l'Article 49 du contrat de concession.

**Régime Urbain
d'électrification**
L'ensemble du territoire
est classé en régime
urbain par délibération
du 28 septembre 2020

LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ EN FLANDRE AU 31/12/2024

2493 km de
réseaux
électriques BT

2062 km de
réseaux
électriques HTA

2893 postes de
transformation
HTA BT

90 123 clients
raccordés au
réseau
électrique

 communes du Pas-de-Calais

L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



Dès la fin du XIX^{ème} siècle, les communes ont été un maillon essentiel de la distribution publique d'électricité. En effet, une loi de 1884 leur attribuait la compétence d'organisation de ce service public en pleine extension.

Au début du XX^{ème} siècle, la distribution d'électricité était assurée par des entreprises privées agissant au début par de simples permissions de voiries puis après la loi du 15 juin 1906 par des concessions.

En ville, les concessionnaires étaient souvent des entreprises privées qui dégageaient des bénéfices, le réseau s'est ainsi étendu rapidement.

En zone rurale, la progression fut plus lente. La longueur des réseaux, due à un habitat diffus, rendait le coût des investissements très élevés. Les Communes ou leur groupement ont de ce fait supporté la plus grande part des investissements.

Au début de la seconde guerre mondiale, on dénombrait en France, 154 entreprises de production, 85 entreprises de transport et 1150 entreprises de distribution. La loi du 8 avril 1946 nationalisa cette multitude d'entreprises pour créer EDF (Electricité De France) concessionnaire unique et obligé des communes ou de leur groupement, pour la distribution ; et de l'état pour le transport.

Les collectivités locales sont propriétaires des ouvrages et des réseaux. En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et responsables de l'organisation de ce service public. Afin de mutualiser les moyens humains, financiers et techniques, elles se regroupent au sein de syndicats d'énergie, dénommés aussi Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE). L'objectif principal est de renforcer la solidarité entre l'urbain et le rural et de garantir à chaque usager une desserte en électricité de qualité à prix raisonnable.

Seules des régies et des SICAE ont été laissées en dehors de la nationalisation (il n'en existe pas sur le territoire du TE FLANDRE). Cette loi de 1946 impose donc aux Communes ou à leur groupement, un concessionnaire national unique, leur ôtant ainsi toute possibilité de choix.

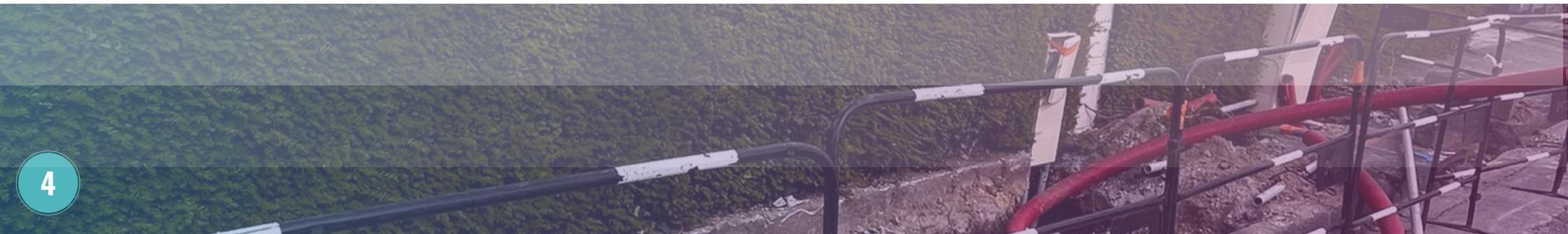
Toutefois, la loi instaure des 'garde-fous' via l'article 36 qui dispose que les collectivités locales sont dotées de droits fondamentaux :

=> le pouvoir de contrôle du concessionnaire

=> la propriété des ouvrages

Au début des années 2000, on assiste à une ouverture progressive des marchés de l'énergie à la concurrence et le renforcement du rôle des autorités concédantes (loi du 10 février 2000 sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité, loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés publics de l'énergie, loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique).

Le 1^{er} janvier 2008 est créé ERDF (Electricité Réseau Distribution de France), filiale à 100% du groupe EDF, chargée d'exploiter le réseau de distribution d'électricité de la concession. En juin 2016, ERDF devient ENEDIS.



QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

La qualité de l'électricité comporte 2 volets : la qualité de la tension et la continuité d'alimentation. Référence à Décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007)

Qualité de la Tension :

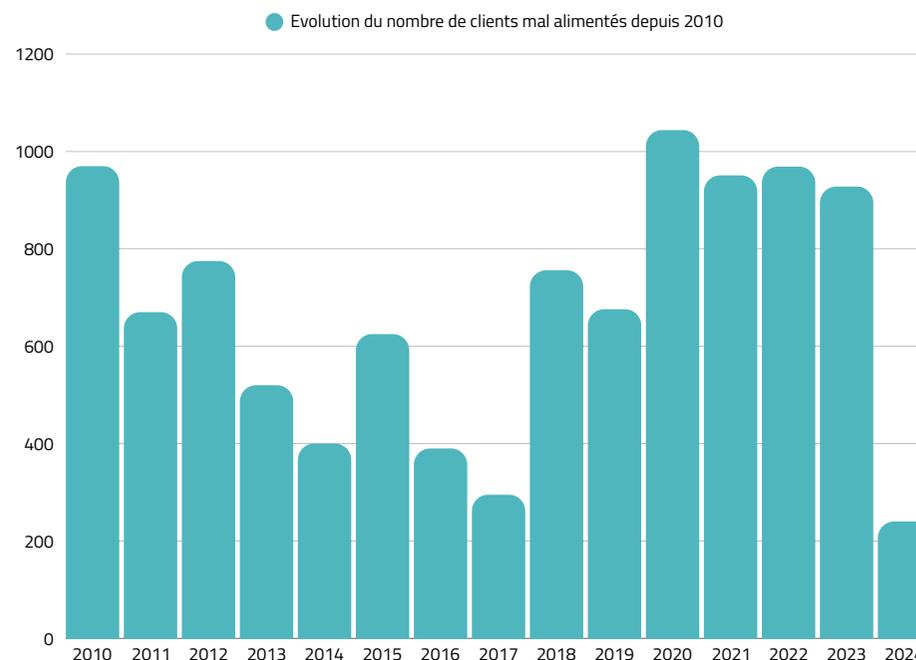
la qualité de la tension mesure la tenue des réseaux aux contraintes de puissances

En alimentation normale, la tension HTA doit rester à l'intérieur de la plage [-5%, +5%] de la tension nominale.

L'origine de la chute de la tension est due à un appel trop important par rapport à la longueur du réseau et à sa section.

Un départ BT est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette [-10% +10%] de la tension nominale de 230 volts, c'est-à-dire entre 207 et 253 volts.

Le nombre de clients BT mal alimentés est estimé par ENEDIS à 928 en 2023 et 240 en 2024 soit une baisse annoncée de 74,1% :



réponse ENEDIS concernant le nombre de clients mal alimentés en 2024 – insatisfaisante

Rappelons qu'en 2010, ENEDIS a modifié les modalités de prise en compte des clients mal alimentés, du fait de la mise en œuvre du nouveau plan de tension. Cette modification laisse planer un doute sur la qualité et la fiabilité des données fournies, les résultats obtenus ne résultant pas de mesures sur le terrain mais étant obtenus sur la base d'un outil statistique (GDO – Gestion Des ouvrages).

CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE

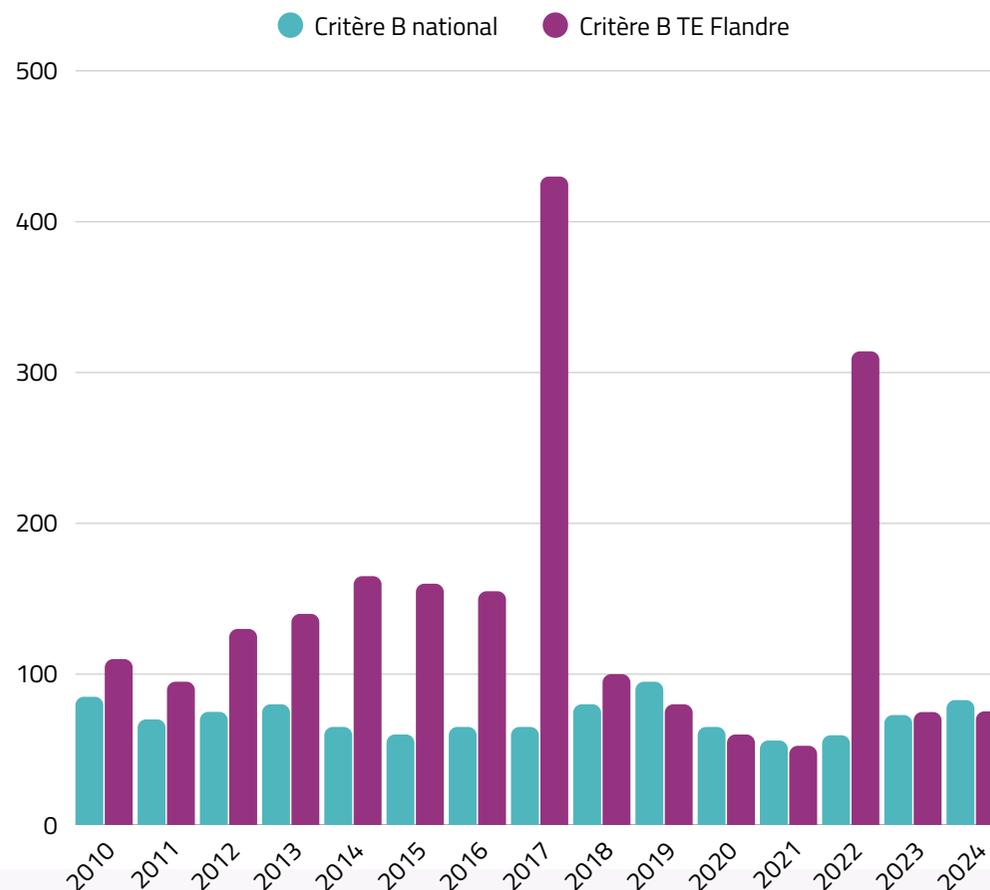
La durée moyenne de coupure vue par un usager et le nombre moyen de perturbations permettent de donner une image globale de la qualité de la fourniture sur le territoire de la concession.

Le critère B correspond au temps moyen, exprimé en minutes, de l'interruption de fourniture pour l'ensemble des usagers de la concession suite à des travaux ou à des incidents sur le réseau HTA et BT.

La durée moyenne de coupure pour l'année 2023 est de 74,9 minutes et pour l'année 2024 de 75,3 minutes.

Focus sur l'abattement tarifaire en cas de coupure de plus de 6 heures :
Depuis le 1er janvier 2014, ENEDIS verse une pénalité de 20% du montant annuel de la part fixe du TURPE par période entière de 6 heures d'interruption de fourniture (Hors travaux et incident sur le réseau de transport)

Evolution du temps moyen de coupure depuis 2010 (Critère B en Minutes) comparée à l'évolution nationale (Données ENEDIS) :



Evènements ayant impactés le temps de coupure :

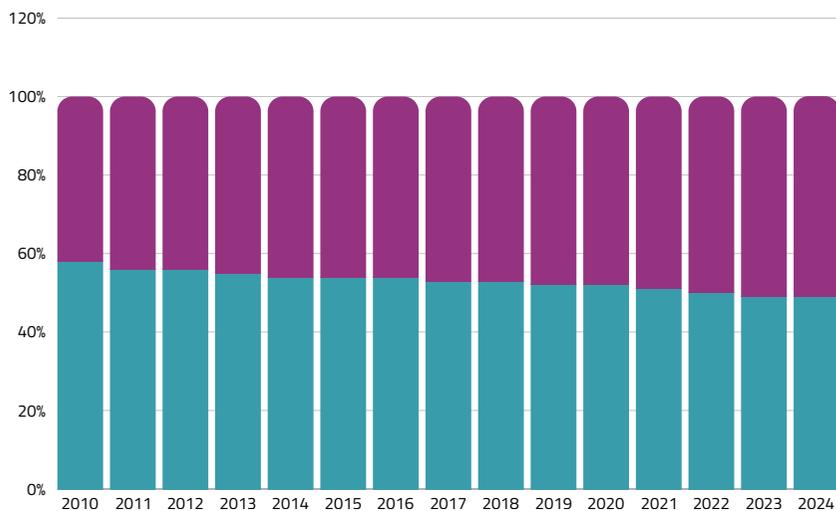
En 2023 et 2024, la politique d'investissements sur les réseaux HTA/BT a été particulièrement active, avec des temps de coupure pour travaux de 24 min la première année et 35,5 min la seconde. Deux évènements climatiques majeurs ont marqué la concession : la tempête Ciaran le 2 novembre 2023 (10 min de coupure) et un incident le 2 janvier 2024 (1 min 51 s).

PATRIMOINE ET TRAVAUX

Le patrimoine de la concession (HTA et BT)

Etat du réseau HTA (en km)		
Années	Aérien	Souterrain
2010	1173	848
2011	1130	881
2012	1126	888
2013	1106	907
2014	1100	927
2015	1075	919
2016	1075	922
2017	1063	925
2018	1058	938
2019	1050	952
2020	1043	964
2021	1029	995
2022	1021	1016
2023	1011	1035
2024	1007	1055

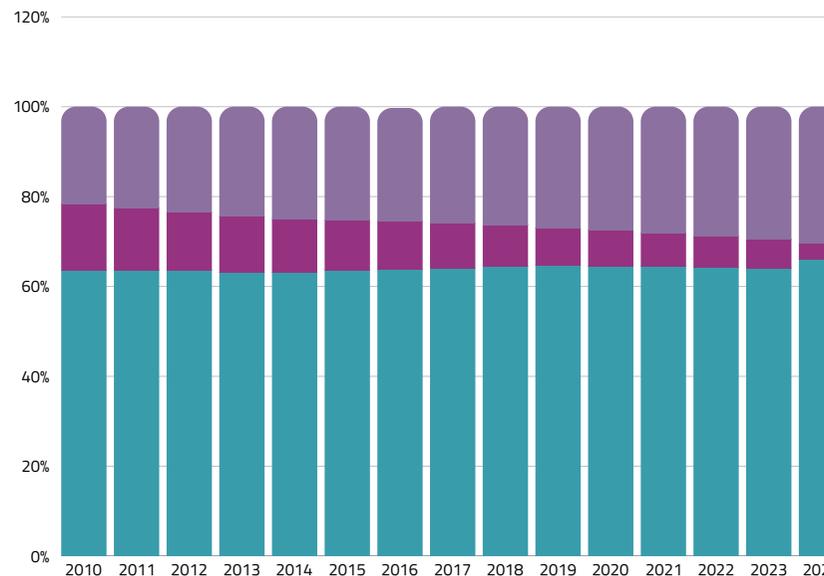
● Aérien ● Souterrain



Longueur totale du réseau HTA de la concession en 2024 : 2045 km
(taux d'enfouissement : 51,2%)

Etat du réseau BT (en km)			
Années	Aérien torsadé	Aérien nu	Souterrain
2010	1527	351	522
2011	1538	334	547
2012	1548	319	570
2013	1542	305	592
2014	1550	293	611
2015	1542	272	610
2016	1559	260	621
2017	1555	244	628
2018	1570	220	642
2019	1580	204	658
2020	1589	193	678
2021	1593	183	696
2022	1598	170	718
2023	1603	163	736
2024	1649	87	757

● Aérien torsadé ● Aérien nu ● Souterrain



Longueur totale du réseau BT de la concession en 2024 : 2493 km
(taux d'enfouissement : 30,4%)

LES USAGERS DE LA CONCESSION



LES CONSOMMATIONS

989 245 730 kWh dont :
501 662 170 kWh en basse tension (inférieure à 36 kVA)
93 753 032 kWh en basse tension (supérieure à 36 kVA)
Et 393 830 528 kWh en HTA



LES USAGERS

90 123 points de livraison
51% au Tarif Réglementé de Vente (TRV – tarif historique)
49% hors TRV



LES PRODUCTEURS

3 212 producteurs sur le territoire pour **83 827 kWh** dont :
3 193 producteurs photovoltaïques
1 producteur en éolien
18 producteurs autres (notamment biogaz en cogénération)

SUIVI DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITÉ

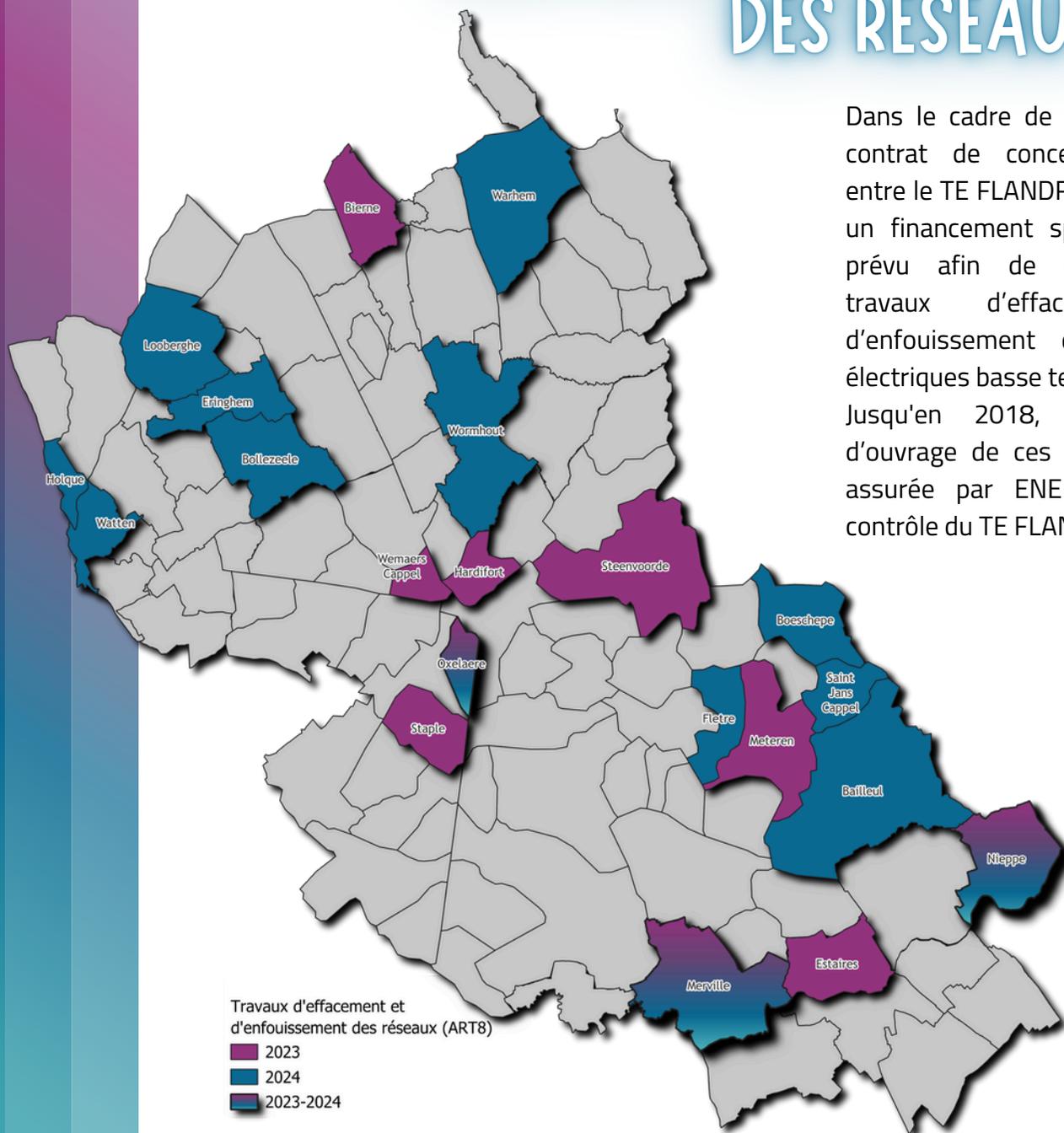
Le TE Flandre pour le compte de ses communes adhérentes, ainsi que pour le compte des usagers de la concession assure un suivi précis et régulier de la concession.

Tableau de suivi des incidents en concession sur les années 2023 et 2024 :

TYPE D'INCIDENT	2023	2024
INCIDENTS CABLES (cable détendu, élagage, etc.)	A completer	
COFFRET (accidenté, défectueux, etc.)		
POTEAU (cassé, défectueux, etc.)		
QUALITE FOURNITURE (chute de tension, coupure, etc.)		
AUTRE		



TRAVAUX D'EFFACEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX (ARTICLE 8)



Dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le TE FLANDRE et ENEDIS, un financement spécifique est prévu afin de réaliser des travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques basse tension. Jusqu'en 2018, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux était assurée par ENEDIS sous le contrôle du TE FLANDRE.

Depuis le 1er janvier 2019, la maîtrise d'ouvrage est assurée par les services du TE FLANDRE.

Le financement de ces travaux est assuré pour partie par le TE FLANDRE (avec le soutien d'ENEDIS), le reste à charge pour la Commune varie selon les conditions techniques du chantier (présence de fils nus, périmètre ABF,..).

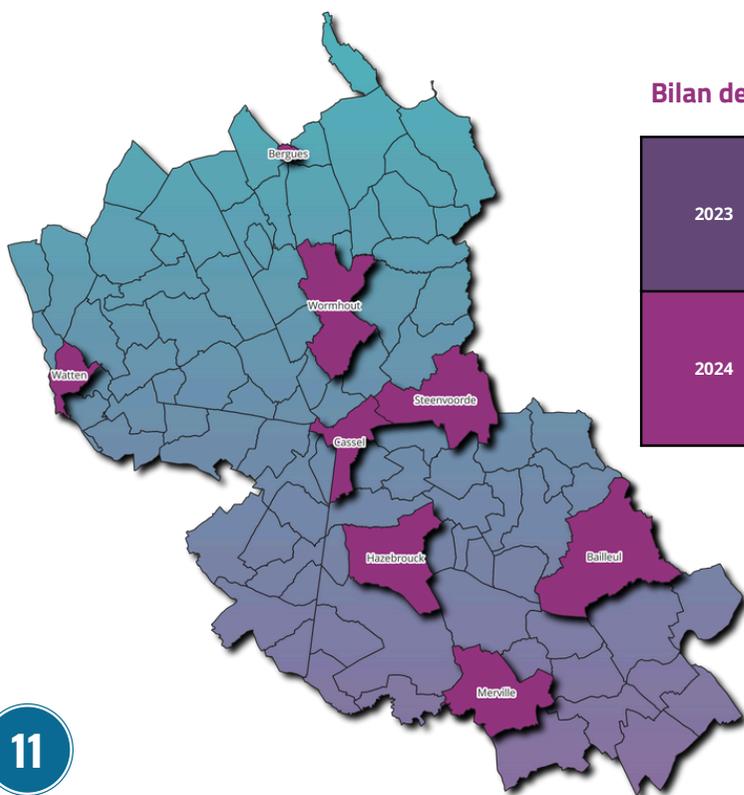


LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2008, le TE FLANDRE assure une mission de service public direct aux usagers

- Etude tarifaire (sous ou sur estimation)
- Adéquation de l'abonnement souscrit par rapport aux besoins
- Négociation d'étalement des paiements avec les fournisseurs, dans le cas de difficultés sociales
- Alertes et conseils sur les démarches téléphoniques et à domicile
- Présentation des gestes simples sur les économies d'énergie

Cette mission est déclinée en 9 lieux de permanence au plus près des usagers du territoire.



Bilan de la permanence de 2023 à 2024

2023	362 familles accompagnées
	147 dossiers en électricité
2024	101 dossiers relatifs à l'utilisation des chèques énergie
	456 familles accompagnées
2024	152 dossiers en électricité
	183 dossiers relatifs à l'utilisation des chèques énergie

Planning de la permanence énergie

Chèque énergie pour les années 2023 et 2024

Le chèque énergie est un titre de paiement qui permet de payer les factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois...) et les travaux de rénovation éligibles au crédit d'impôts. Il varie entre 48 Euros et 227 Euros et remplace les tarifs sociaux de l'énergie (TPN,TSS). Il est attribué par l'Etat et envoyé par courrier aux bénéficiaires selon le revenu fiscal et la composition du foyer.

Il donne droit à des protections :

- Ouverture de contrat gratuite si emménagement dans un nouveau logement.
- Réduction de 80% des frais d'intervention pour impayé.
- Maintien de la puissance souscrite en cas de difficultés de paiement pendant la période de trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars).
- Relances plus espacées.

Toutes les informations sur chequenergie.gouv.fr

les modalités d'attribution du chèque énergie changent en 2025

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	HAZEBROUCK	SEMAINE PAIRE		
		BERGUES CCAS	WORMHOUT CCAS	CASSEL Centre social
		SEMAINE IMPAIRE		
		MERVILLE CCAS	WATTEN Mairie	STEEVORDE Centre social
APRES-MIDI	HAZEBROUCK	SEMAINE PAIRE		
		HONDSCHOOTE Espace Gosset		
		SEMAINE IMPAIRE		
		BAILLEUL CCAS		

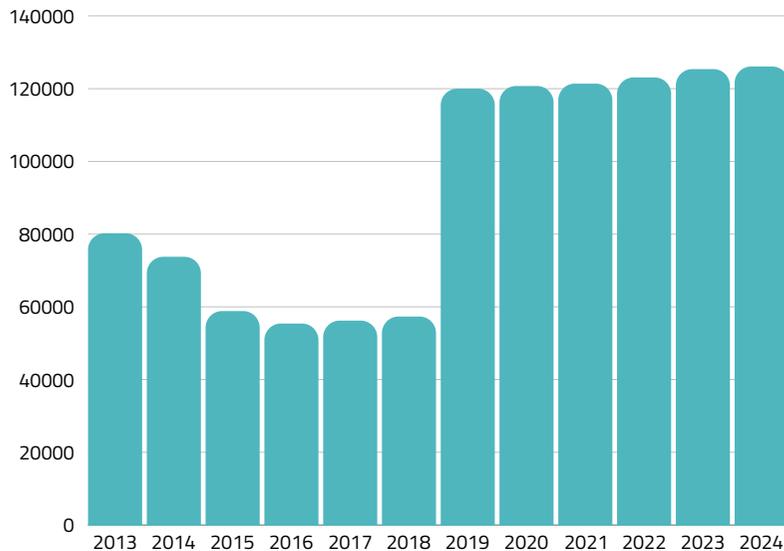
ÉLÉMENTS FINANCIERS

La redevance de concession R1 dite « de fonctionnement », vise à financer des dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission.

La redevance de concession R2 dite « d'investissement » représente chaque année N une fraction de la différence, si positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

R1 Electricité

● Montant R1 Electricité

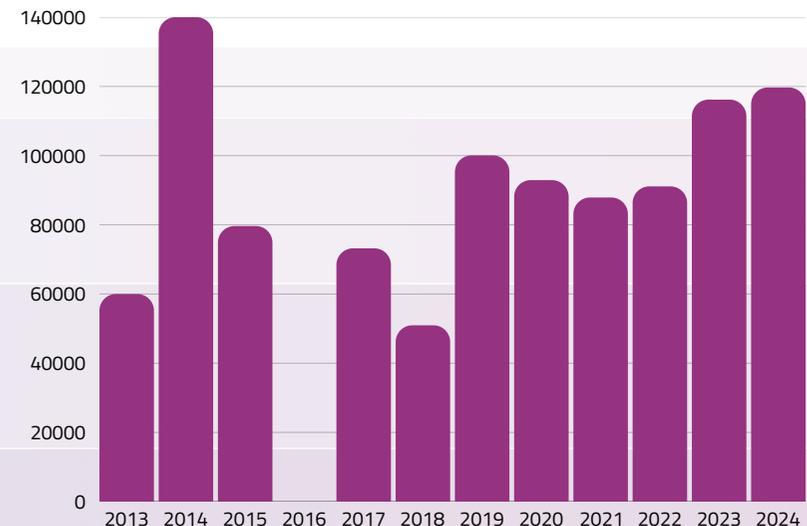


Années	Montants HT
2013	80 237,11 €
2014	73 767,05 €
2015	58 841,73 €
2016	55 406,00 €
2017	56 213,00 €
2018	57 331,00 €
2019	120 000,00 €
2020	120 741,00 €
2021	121 390,00 €
2022	123 089,00 €
2023	125 391,00 €
2024	126 099,00 €

R2 Electricité

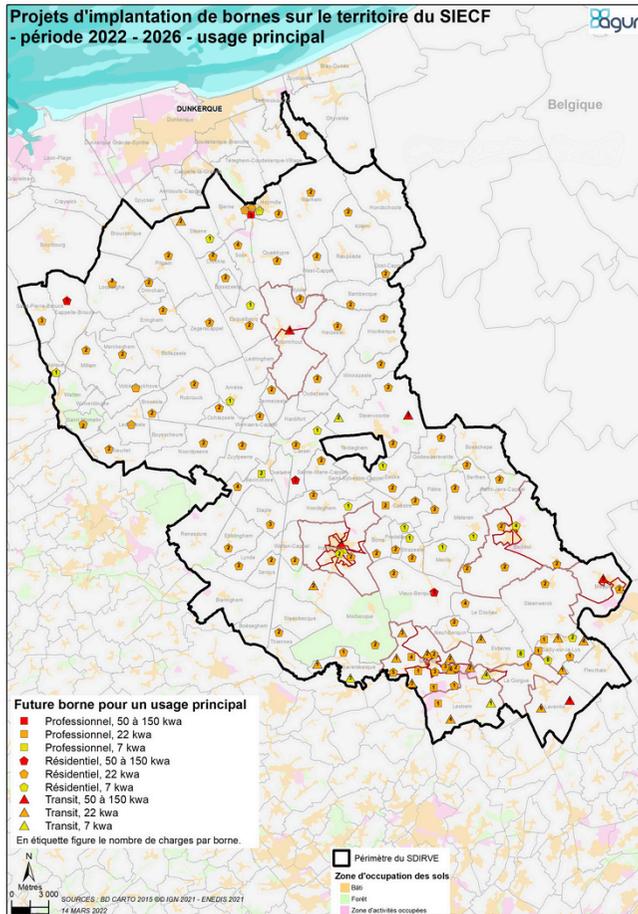
Années	Montants HT
2013	60 000,00 €
2014	140 000,00 €
2015	79 649,76 €
2016	0,00 €
2017	73 200,00 €
2018	50 949,92 €
2019	100 064,00 €
2020	92 914,00 €
2021	87 895,00 €
2022	91 104,00 €
2023	116 185,00 €
2024	119 695,00 €

● Montant R2 Electricité



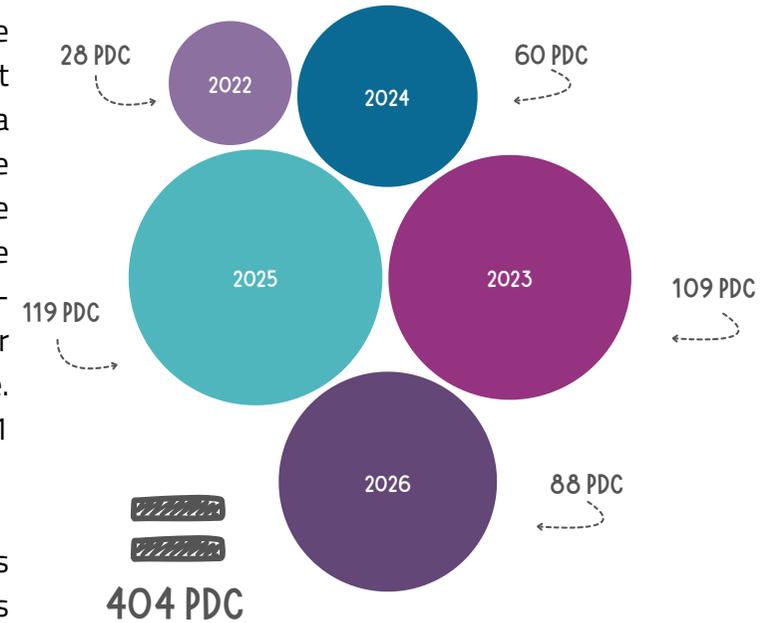
LE SDIRVE ET LE PROJET RIR

Le Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques



Le TE Flandre et la Communauté de Communes Flandre Lys ont conjointement élaboré un Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques avec l'aide de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque et ENEDIS afin d'apporter une réponse cohérente et structurée. L'adoption du SDIRVE a eu lieu le 21 juillet 2022.

Les objectifs ont été déclinés selon les besoins et les types d'usage identifiés lors du diagnostic. En tout, 404 points de charge sont inscrits dans les objectifs du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques concernant la période allant de 2022-2026.



197 PDC ATTENDUS FIN 2024
 230 PDC RÉALISÉS (CCFL + TE FLANDRE)

116% DES OBJECTIFS ATTEINTS



Le projet RIR

Concrétisé à Volckerinckhove en 2022, le projet RIR (Réseau d'Ilotage Rural) consiste à stocker l'électricité produite de l'unité de méthanisation agricole de la SCEA Monsterleet. L'objectif de cette batterie géante est d'assurer une fourniture d'électricité aux particulier et industriels situés à proximité étant dans une zone fortement sensible aux coupures du réseau électrique. Des phases de test du processus ont été effectuées avec succès en 2023.

LE TE FLANDRE : FACILITATEUR DE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE SOLAIRE

Le TE Flandre s'engage activement dans la transition énergétique en développant des projets d'autoconsommation collective photovoltaïque. La création de l'association PMO en partenariat avec le SIDEN SIAN Noréade et la Commune de Neuf-Berquin (Membres fondateurs de l'association) illustre cette volonté de promouvoir une production et une consommation locales d'énergie renouvelable.

Un accompagnement renforcé et des perspectives concrètes

En 2023, a été créé la PMO (Personne Morale Organisatrice) TE Flandre Solaire afin de lancer la première opération d'Autoconsommation collective (ACC) du Territoire. Cette dernière a été mise en service au 1er Janvier 2024. Suite à cette première opération, de nombreuses communes ont fait part de leur intérêts de production et consommation locale et ce sont aujourd'hui 3 opérations d'ACC qui sont en service.

Grâce à cet engagement, les collectivités gagnent en autonomie énergétique tout en réduisant leurs coûts. Avec l'appui de la PMO TE FLANDRE SOLAIRE, de nouveaux projets ont émergé et seront opérationnels dès 2025, illustrant une transition énergétique locale et pragmatique, ancrée dans des solutions concrètes au service des territoires.



LES MISSIONS DE LA PMO



Signe
la convention d'autoconsommation collective avec ENEDIS et tout autre document contractuel



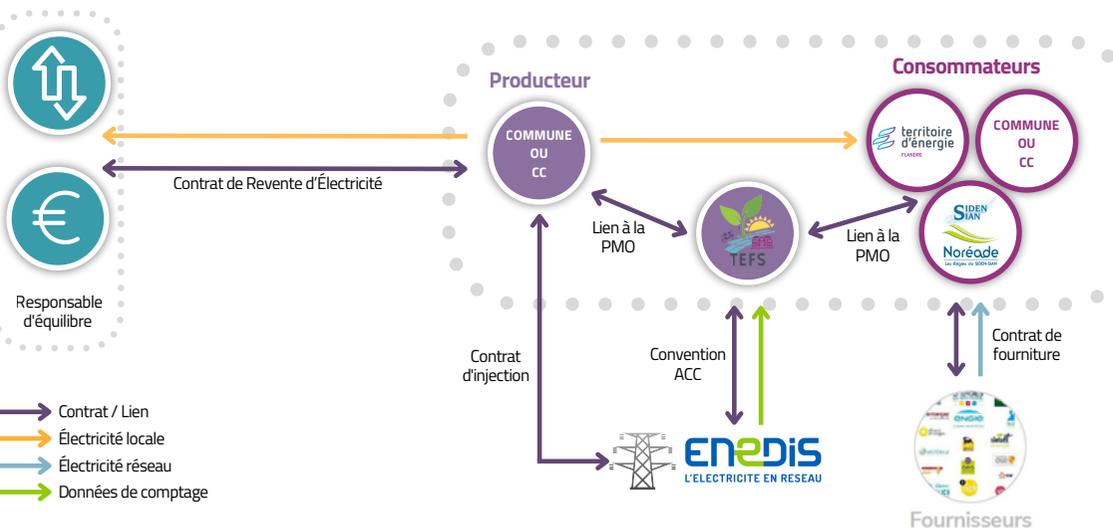
Choisit / Transmet
les clés de répartition à ENEDIS (dans le cas de clé dynamique personnalisée)



Reçoit
chaque mois les données énergétiques de la part d'ENEDIS



Communique
les entrées et sorties des participants de l'association



Neuf-Berquin : Production solaire sur la toiture de la Mairie et sur la toiture de la salle de motricité

FAITS MARQUANTS, REUNIONS DE TRAVAIL ET VISITES DE CHANTIERS – 2023

COEUR DE
FLANDRE
AGGLO



Inauguration 6 points de charge (IRVE) Pôle gare Cassel Bavinchove
23 janvier 2023



Reupoëde
Chantier
Article 8
10 mars 2023



Hardifort
Chantier
Article 8
14 mars 2023



Méteren
Chantier
Article 8
23 mars 2023



Projet RIR à Volckerinckhove phase test
05 avril 2023



Eecke
Chantier
Article 8
13 avril 2023



Nieppe
Chantier
Article 8
10 mai 2023



Staple
Chantier
Article 8
01 juin 2023



Zuytpeene / Wemaers Cappel
Chantier
Article 8
06 juin 2023



Chantier de diagnostic des lignes HTA par drones
10 juillet 2023



Bierne
Chantier
Article 8
12 juillet 2023



100ème point de charge
18 juillet 2023
à Meteren



Houtkerque
Mise en service d'une borne IRVE
09 août 2023



Estaires
Chantier
Article 8
06 octobre 2023



Méteren
Salon du Développement Durable
18 novembre 2023



Lederzeele
Mise en service d'une borne IRVE
20 décembre 2023

FAITS MARQUANTS, REUNIONS DE TRAVAIL ET VISITES DE CHANTIERS - 2024



Bollezeele
Chantier
Article 8
09 février 2024



Le Doulieu
Mise en service
d'une borne IRVE
05 avril 2024



Inauguration
ACC Neuf-
Berquin
16 avril 2024



Bergues
Mise en service
de 2 bornes IRVE
23 mai 2024



Warhem
Chantier
Article 8
26 juin 2024



Nieppe
Chantier
Article 8
21 août 2024



Looberghe
Chantier
Article 8
04 octobre 2024



Vieux Berquin
Mise en service
de 2 bornes IRVE
17 octobre 2024



Nieppe
Mise en service
de 2 bornes IRVE
17 octobre 2024



Bissezeele
Mise en service
de 1 borne IRVE
18 octobre 2024



Steenvoorde
Mise en service
de 1 borne IRVE
18 octobre 2024



Hoymille
Mise en service
de 1 borne IRVE
22 octobre 2024



Hazebrouck
Inauguration
Parking multimodal
de la gare (28
borne IRVE
29 novembre 2024



Oxelaëre
Chantier
Article 8
11 décembre
2024



Merville
Salon du
Développement
Durable
23 novembre 2024



Signature de
l'avenant au
contrat de
concession
20 décembre 2024

- Qualité et efficacité des interlocuteurs ENEDIS
- Qualité et efficacité de l'interlocuteur EDF
- Réactivité du service précarité énergétique d'EDF
- Maintien d'un bon critère B à la maille de la concession en 2023 et 2024
- Bonne réactivité des équipes d'ENEDIS pour rétablir l'alimentation électrique des clients en cas de coupure

Points forts

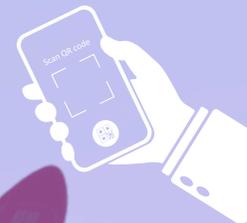
- La valorisation comptable des travaux financés ou co-financés par l'autorité concédante dans les CRAC, doit être plus lisible
- Le concédant partage le point de vue du Médiateur nationale de l'Energie dans une interview France-Info du 14/05/2024

" Le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité a beau être une grande entreprise de service public, techniquement performante et innovante, il peine à traiter les usagers comme de véritables clients : redressements de consommation parfois trop tardifs délais de raccordement très longs, refus de travaux parfois jugés urgents. J'ai constaté que le suivi de mes recommandations s'était fortement dégradé l'année dernière. Quand je les vois en réunion c'est toujours compliqué. Ils ont toujours des arguments, ils font beaucoup de juridisme"

Points à améliorer

- Améliorer le suivi des entreprises prestataires en travaux
- Simplifier les process de raccordement pour les collectivités demandeuses et pour l'autorité concédante

Points faibles



30 RUE LOUIS WAREIN
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



CONTACT@TEFLANDRE.FR



WWW.TEFLANDRE.FR



SIÈGE EN MAIRIE D'HAZEBROUCK

